



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS FIRMES)**

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTÈRE DE L'ENERGIE, (ME)

Electricité De Guinée (EDG)

**PROJET D'ETUDES PREPARATOIRES DE PROJETS DE PRODUCTION
HYDROELECTRIQUE, ET D'ACCES A L'ELECTRICITE (PPF)**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'AUDIT COMPTABLE ET
FINANCIER DES COMPTES DU PROJET PPF POUR LES EXERCICES
COMBINES 2025-2026 ET LA CLOTURE.**

Référence de l'accord de financement : **2100150044202**

N° d'Identification du Projet : **P-GN-FA0-022**

Date : **03 novembre 2025**

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir une partie du coût des Etudes Préparatoires de Projets de Production Hydroélectrique, et d'Accès à l'Electricité (PPF). L'Emprunteur a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de : **L' l'audit comptable et financier des comptes du Projet PPF pour les exercices combinés 2025-2026 et la clôture.**
2. Les services prévus au titre de ce contrat consistent à (i) réaliser l'audit comptable et financier des dépenses effectuées par l'Unité de Gestion des exercices combinés 2025-2026 et la clôture ; (ii) exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet ; (iii) s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.
3. Les objectifs généraux de l'auditeur sont les suivants :
 - a) obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur ; obtenir une opinion permettant d'établir si les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ;
 - b) obtenir une assurance raisonnable que les livres de comptes du projet constituent la base de la préparation des états financiers du projet (EFP) par la cellule d'exécution du projet et sont établis pour refléter les opérations financières du projet et que la cellule d'exécution du projet a instauré des contrôles internes adéquats tout en conservant des pièces justificatives de toutes les opérations.



- c) exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet, vérifier que les fonds du projet ont été utilisés aux fins prévues et conformément aux dispositions de l'accord de prêt/de don ;
 - d) obtenir une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs du projet ou du programme en s'assurant que les réalisations physiques du projet correspondent aux fonds décaissés et au calendrier des sorties de fonds ; le rapport technique du projet ou du programme fournit suffisamment d'informations et de données pour permettre aux utilisateurs d'évaluer pleinement les réalisations du projet ; et
 - e) faire rapport sur les états financiers et communiquer ses propres conclusions comme requis par les normes d'audit.
4. Le Ministère de l'Energie, (ME) représenté par l'Electricité de Guinée (EDG) invite les firmes de Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes de consultants intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, l'organisation technique et managériale, référence de prestations similaires avec les justificatifs, expériences générales dans des missions comparables, disponibilité du personnel, etc...). Les critères d'évaluation pour la liste restreinte sont :

Critères de notation	Note sur 100
1. Expériences générales du cabinet	20
2. Expériences similaires dans le domaine de l'audit	30
3. Expériences spécifiques dans l'audit financier et comptable des projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers	50
Total	100

Les firmes de consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification et chaque firme de consultant ou chaque membre d'un groupement de consultants devra joindre à son dossier une attestation d'inscription à un Ordre d'Experts Comptables Agréé national ou régional, en cours de validité. En cas d'égalité, les firmes seront départagées suivant le critère 3.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque « Politique d'acquisition de la BAD », édition octobre 2015, qui est disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte. La méthode de sélection est la Sélection à Moindre Coût (SMC).
6. Les firmes de consultants intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :

Monsieur le Coordonnateur du Projet
Quartier Almamya Rue KA 050 Immeuble KATEX 3^e étage, près du siège de
Cellcom-Guinée
République de Guinée



Tél : +224 622 089610

E-mail : bangaly.konate@paaeg.com ; djombo.coumbassa@paaeg.com

et aux heures suivantes : de 8H à 17H du lundi au jeudi et de 8H à 13H les vendredi.

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées **par courriel** aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **Mercredi 19 novembre 2025 à 11 H (heure locale)** et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour l'audit comptable et financier des comptes du Projet PPF pour les exercices combinés 2025-2026 et la clôture** ».

Adresses d'envoi :

À l'attention : **Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de Gestion des Activités,**

Email : Bangaly.konate@paaeg.com et djombo.coumbassa@paaeg.com